

JE RÉNOVE, MARCHÉ À SUIVRE POUR REMPLACER LA CHAUDIÈRE QUI N'EST PLUS AUX NORMES



Voici la marche à suivre remplacer une chaudière



En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris. © XPair éditions, 2017

Juillet 2017

Confort et économies d'énergie avec une nouvelle chaudière



Lorsqu'on acquiert un logement individuel ancien, il faut penser confort et économies d'énergie. Cela passe par une amélioration de l'isolation (vitrages, murs, toiture, ...) mais aussi par un système de chauffage performant et économe.

D'ailleurs, les exigences d'Eco-conception entrées en vigueur depuis septembre 2015 nous obligent à adopter des appareils avec marquage CE, consommant moins d'énergie et émettant moins de polluant (NOx).

Les chaudières constituent toujours un moyen efficace pour chauffer une grande habitation dans une région froide. On apprécie l'autonomie de ce mode de chauffage et la durée de vie entre 20 et 35 ans selon la marque, la qualité du combustible et la régularité et la qualité de l'entretien effectué.



C'est la chaudière fioul basse consommation ou chaudière à condensation qui est aujourd'hui la plus plébiscitée. En effet, comme son nom l'indique, elle consomme très peu car, alors que les autres chaudières évacuent les vapeurs d'eau et de gaz en pure perte, la chaudière à condensation les récupère afin de chauffer l'eau du circuit de chauffage ce qui permet un gain énergétique spectaculaire. Ainsi, certaines chaudières basse consommation affichent un rendement supérieur à 100 % ! Cette efficacité permet de bénéficier d'un système de chauffage très confortable écologique et économique.

Les questions à se poser avant de choisir le type de chaudière à mettre en place

- Identifier le système d'évacuation des produits de la combustion existant,
- Identifier le type d'appareil en place et sa localisation,
- Identifier le mode de ventilation du local et notamment si la chaudière participe à la ventilation du logement,
- Evaluer les besoins thermiques (chauffage et ECS),
- Définir la solution optimale.

Comment calculer la puissance de la chaudière nécessaire à mon habitat ?

→ Pour le chauffage seul avec une chaudière fioul, comptez 12 à 20 kW pour un appartement de moins de 100 m², 18 à 25 kW pour une surface de plus de 100 m² et plus de 20 kW pour une maison de plus de 100 m².

→ Pour une utilisation combinée avec production d'eau chaude sanitaire, il faut compter 23 à 28 kW pour un appartement de moins de 100 m², et de 25 à 35 kW pour un logement dépassant 100 m².

→ On peut aussi effectuer le calcul en additionnant la puissance de tous les radiateurs qui sont connectés à la chaudière et en ajoutant 20% pour bénéficier d'une marge qui tient compte des déperditions de chaleur.

Comment se passe l'installation ?

L'installation d'une chaudière gaz ou fioul passe obligatoirement par un professionnel qualifié, le chauffagiste, qui procédera au remplacement en tenant compte de toutes les normes techniques et de sécurité.



Lectures recommandées

[Changer sa chaudière, les choix conseillés](#)

[Remplacement des chaudières gaz en rénovation](#)

Sources et liens utiles

www.viessmann.fr

www.vaillant.fr

Pour en savoir plus

[Le dossier CHOISIR SON ENERGIE DE CHAUFFAGE](#)



Jacques Ortolas

Jacques Ortolas s'est spécialisé depuis des années dans la recherche de solutions d'économies d'énergie et d'exploitation optimisées des installations. Son expérience en la matière en fait un expert reconnu qui participe fréquemment à des groupes de réflexion chargés de définir les politiques énergétiques et environnementales.